

AKDITAL

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 141.592.070 DIRHAMS

Siège social : 246 route de l'Oasis - Casablanca

RC N° 357999 CASABLANCA - IF N° 18813595

PROJET DE RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Première Résolution :

L'Assemblée Générale, après en avoir entendu lecture, approuve le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Deuxième Résolution :

Après en avoir entendu lecture, l'Assemblée Générale approuve le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes et les états de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, approuve :

- les comptes sociaux et les états de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés faisant apparaître un bénéfice net de l'exercice d'un montant de 205.624.401,62 DH ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant ressortir un bénéfice net de l'exercice de 347.553.992,04 DH dirhams, dont 314.609.431,54 DH dirhams représentant le bénéfice net Part du Groupe.

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat net de l'exercice d'un montant de 205 624 401,62 DH, comme suit :

Résultat net de l'exercice :	205 624 401,62 DH
Réserve légale 5% :	-5 964 709,13 DH
Report à nouveau antérieur :	4 513 581,13 DH
Montant total à répartir	204 173 273,62 DH
Dividende par action	10 DH
Dividendes	141 592 070,00 DH
Montant reporté à nouveau	62 581 203,62 DH

Le dividende est fixé à dix dirhams (10 DH) par action. Il sera mis en paiement à partir du 31 juillet 2025.

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale, par suite de l'adoption des résolutions qui précèdent, donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour l'accomplissement de leur mandat

pendant l'exercice écoulé. Elle donne également décharge aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission au titre du même exercice.

Sixième Résolution :

Après en avoir entendu lecture, l'Assemblée Générale approuve le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi n° 17-95 relative à la société anonyme, telle que modifiée et complétée.

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la liste des conventions réglementées, approuve l'ensemble de ces conventions telles que reprises dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant des jetons de présence, à allouer aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2025, à un montant global brut de 600.000 Dirhams. Le Conseil répartira cette somme entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenables.

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale décide de reconduire la mission de co-Commissaire aux Comptes de la société OMNIPACT pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

Dixième Résolution :

L'Assemblée Générale prend acte de la démission des sociétés MCIII AL RAZI et MCIII TEAM Ldt de leur mandat d'administrateurs, les remercie pour leur action au sein du Conseil d'Administration et leur donne quitus total, entier et définitif pour l'ensemble de leur gestion.

L'Assemblée Générale décide de désigner en qualité de nouveaux administrateurs pour la durée du mandat des autres administrateurs restant à courir :

- (M. ou Mme)

- (M. ou Mme)

MM. ou Mmes ont adressé à l'Assemblée Générale une lettre d'acceptation de leur mandat d'administrateur en déclarant qu'ils ne sont frappés d'aucune mesure d'incompatibilité ou d'interdiction à même de s'opposer à leur nomination.

Onzième Résolution :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités prévues par la loi.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL,
M. Rochdi Talib